

**COMPTE-RENDU**

Affiché le : 17 octobre 2016

**PRESENTS :** Christian ROCHET – Véronique BEAUD – Sandra GROSTABUSSIAT – Thomas GRENARD - Gaétan DUSSOUILLEZ – Sylvie GROSTABUSSIAT – Jean-Louis PERRARD – Emmanuelle VINCENT

**ABSENT :** Alexandre PATIN

**TRAVAUX EGLISE**

Les travaux avancent bien : une équipe supplémentaire est venue en renfort. La corniche au-dessus du porche sur la façade est en cours, les trois autres faces sont pratiquement terminées, le gommage des pierres a commencé. La demande de DETR au Conseil départemental sera à nouveau étudiée en 2017. Aucun retour du Conseil Régional concernant la demande de subvention « Fonds de Soutien BTP ».

**CASERNE DES POMPIERS**

Le permis de construire a été déposé le mardi 4 octobre avec la signature d'un architecte obligatoire. L'appel à concurrence doit rapidement être lancé. Le SDIS aidera pour la fourniture de matériaux pour les aménagements intérieurs. Aucun retour du Conseil Régional concernant la demande de subvention « Fonds de Soutien BTP ». Une DETR de 40% a été attribuée.

**TRAVAUX MAIRIE**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avant-projet établi par le bureau d'études du SIDEC (maîtrise d'œuvre), pour un total de 153 000€ HT et le plan de financement. Une DETR de 40% a déjà été attribuée. Aucun retour du Conseil Régional concernant la demande de subvention « Fonds de Soutien BTP » pour le moment.

**DENEIGEMENT**

Un nouvel appel à concurrence concernant le marché « turbine » a été lancé le 29 septembre 2016.

**DEMATERIALISATION INSEE**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention avec l'INSEE concernant la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par Internet.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

A l'unanimité, le Conseil municipal maintient la taxe d'aménagement telle qu'elle est actuellement.

**DON**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le don de 40 euros.

**PLU**

L'enquête publique du PLU s'est terminée le jeudi 15 septembre 2016. Deux mois d'attente sont maintenant nécessaires pour un retour des administrations concernées avant approbation du Conseil municipal.

## SIVOS / ECOLE

Une réflexion très rapide sur le devenir de l'école doit être engagée : à la rentrée de 2017, il y aura déjà sept départs pour seulement trois ou quatre arrivées, ce qui met l'école en danger, avec seulement 25 élèves.

## QUESTIONS DIVERSES

*Boulangerie « Le P'tit Fournil » :*

Depuis sa fermeture définitive le 6 septembre, une rumeur circule dans la commune et aux alentours : « c'est de la faute de la commune ». Le Maire et le Conseil municipal tiennent à préciser qu'ils n'étaient absolument pas au courant des difficultés financières de la structure et qu'il est impossible à une commune de financer quoique ce soit dans une telle situation. De fait, la boulangerie était en cessation de paiement depuis le 1er juillet 2016 et en liquidation judiciaire le 30 septembre. Ce n'est que le 6 octobre et avec les annonces légales du journal « Le Progrès » qu'ils en ont été informés. Il est donc malvenu de lancer ces rumeurs à la limite « diffamantes ».

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :*

Le passage à la taxe, calculée sur la valeur mobilière du foncier bâti, a été voté le 14 octobre 2015 lors du Conseil Communautaire de Haut-Jura Saint-Claude (32 pour, 17 contre, 6 abstentions). Lors de ce vote pour la mise en place de la TEOM la commune des Moussières était représentée par Véronique BEAUD. En mars 2016, le taux de cette taxe a été voté (54 pour, 0 contre) sans augmentation : Sandra GROSTABUSSIAT, suppléante de Véronique BEAUD, était alors présente.

*Cimetière :*

La tombe appartenant à Monsieur René JACQUENOD est effondrée : les héritiers se doivent de la remettre en état. Une modification de l'alignement de plusieurs emplacements pour faciliter l'accès est envisagée. Un règlement du cimetière et du columbarium doit être rédigé.

Des travaux de sécurisation de la circulation ont été effectués.

La société SJE reviendra au printemps pour arranger les trous sur les routes de la commune.

La licence IV a été achetée. Un transfert est encore nécessaire.

Le défibrillateur sera posé sur le bâtiment de la poste, à côté des boîtes aux lettres. Une information et formation du public doivent être organisées.

Le projet d'implantation de vestiaires sur le terrain de foot par le Club à La Pesse est toujours en cours. Les membres de l'Association mettent tout en œuvre pour récolter les fonds nécessaires.